

**vous propose une journée de formation
 sur le thème :**

Droits et devoirs de l' élu-e minoritaire dans un conseil municipal.

**Le samedi 21 juin 2008
 de 9h00 à 17h30**

au FIAP
30, rue Cabanis, 75014 Paris
 RER : Denfert Rochereau
 Métro : Saint-Jacques ou Glacière

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	350 €
- de 1000 à 3500	400 €
- de 3500 à 5000	450 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	550 €
- de 20000 à 50000	600 €
- de 50000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	800 €
Conseillers Généraux et Régionaux	800 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation) Droits et devoirs de l' élu-e minoritaire dans un conseil municipal.

Le samedi 21 juin 2008, au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier postal
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom :	Conseil général :	Signature de l' élu-e inscrit-e à la journée :
Prénom :	Conseil régional :	
Adresse :	Collectivité territoriale :	
	Commune de :	
Code Postal :	Nombre d'habitants	Signature du responsable
Ville :	(pour les élus communaux) :	avec cachet :
E-mail:		
Fonction élective :		

CACHET

Droits et devoirs de l'élu-e minoritaire dans un conseil municipal.

Animation : **Raymond Avrillier**, ancien élu de Grenoble, aussi bien dans la minorité que dans la majorité, auteur de : *Le système Carignon*, Ed. la Découverte.

Matinée

- 9h00 **Accueil.**
- 9h30 **Proposition de méthode pour être efficace et tenir dans la durée.**
- 10h15 **Connaître les compétences, fonctionnements, obligations des instances locales.**
- 11h15 **Connaître le « groupe ville », intercommunalités et satellites municipaux.**
- 12h15 **La malette de l'élu-e : où sont les documents et informations essentielles.**
- 13h00 **Déjeuner.**

Après-midi

- 14h00 **Comment accéder aux informations.**
- 15h00 **Comment proposer ou contester.**
- 16h00 **Comment informer relais, mouvement et population.**
- 17h00 **L'élu-e et le mouvement en appui.**
- 17h30 **Clôture de la journée.**

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

